

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DU CCAS

PRÉEMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le ROB doit être présenté au Conseil d'Administration, avant l'examen du budget. Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de THÔNES.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CCAS de THÔNES porte différents services :

- LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
- LA CRÈCHE FAMILIALE
- LES AIDES SOCIALES
- LES ACTIONS SOLIDAIRES

1- LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de THÔNES - assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

La structure multi accueil « Les P'tious » compte 40 places :

30 places en crèche collective : accueil régulier long supérieur ou égal à 2 jours 1/2 jusqu'à 3 jours par semaine - soit un maximum de 30 heures

10 places en halte-garderie : accueil régulier court inférieur ou égal à 2 jours par semaine, selon les disponibilités de la crèche

Places d'accueil occasionnel, dites d'urgence (décret 2010-613 du 7 juin 2010)

Le multi-accueil communal ne se limite pas à une simple fonction de garde consistant à surveiller, nourrir et protéger les enfants des accidents. Sa vocation est bien plus large : il constitue un **lieu d'éveil et d'apprentissage**, favorable au développement psychomoteur, cognitif et affectif des enfants. Il leur permet également de **forger leur personnalité et leur sociabilité**, en assurant une transition progressive entre la vie familiale et la vie en collectivité.

Les professionnels qui y interviennent jouent un rôle essentiel. Ils sont à l'écoute des besoins exprimés par les enfants et leurs familles, et veillent à **adapter en permanence l'organisation du service** afin de garantir une qualité optimale. Cette démarche implique une **flexibilité et une réactivité constantes**, nécessaires pour répondre aux évolutions des attentes des parents et aux rythmes des enfants.

Ainsi, le multi-accueil s'inscrit dans une **mission éducative et sociale**, contribuant à l'épanouissement des enfants et au soutien des familles. Il constitue un service public de proximité, dont la qualité repose sur des moyens humains et organisationnels adaptés.

Afin de maintenir ce niveau de qualité et d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de prévoir des **moyens financiers adaptés**. Ces crédits permettront :

Le recrutement et la formation continue des professionnels, garantissant des compétences actualisées en matière d'accueil et de pédagogie.

L'acquisition de matériel éducatif et ludique, indispensable pour stimuler l'éveil et la créativité des enfants.

L'entretien et l'aménagement des locaux, afin de respecter les normes de sécurité et offrir un environnement agréable et sécurisé.

L'adaptation des horaires et de l'organisation, pour répondre aux besoins des familles et aux évolutions réglementaires. Ces dépenses s'inscrivent dans une logique d'**investissement pour l'avenir**, en favorisant la socialisation et le développement harmonieux des enfants, tout en soutenant la parentalité et l'attractivité du territoire.

La commune a fait le choix de **construire une nouvelle structure**, dont l'ouverture est prévue en **septembre 2026**. Ce projet permettra la **création de 5 places supplémentaires**, répondant ainsi à la demande croissante des familles et renforçant l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire.

Cette anticipation confirme la volonté municipale de garantir un service public de qualité, adapté aux besoins actuels et futurs.

Les dépenses de fonctionnement

L'examen des dépenses de fonctionnement met en évidence trois postes principaux :

Charges générales : Elles s'élèvent à **117 000 €**, incluant les frais liés au fonctionnement courant de la structure, les loyers versés au propriétaire des locaux ainsi que les dépenses de formation, notamment pour les apprenties. À noter que la part consacrée aux repas représente une enveloppe significative, proche de **55 000 €**, soit près de la moitié des charges générales.

Masse salariale : Le poste le plus conséquent demeure celui des rémunérations des agents, qui atteint **631 000 €** à ce jour. Ce montant reflète le poids structurel des ressources humaines dans le budget global, confirmant que la masse salariale constitue l'élément central des dépenses.

En synthèse, la répartition actuelle des charges illustre une forte prédominance des coûts liés au personnel (plus de 80 % des dépenses totales), suivis des charges générales dont les repas constituent

un facteur notable. Cette configuration impose une vigilance particulière sur la maîtrise des frais de fonctionnement et des coûts alimentaires, afin de préserver l'équilibre budgétaire.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont composées de :

- des participations familiales pour un montant de 113 000 €
- de la prestation de service unique versée par la CAF pour 449 000 €
- de la subvention de la commune pour 350 000 €

La **Prestation de Service Unique (PSU)** est une aide financière versée par la **CAF** aux structures d'accueil de jeunes enfants. Elle a pour objectif de compenser une partie des coûts liés à l'accueil des enfants, en fonction du nombre d'heures réalisées et du respect des critères fixés par la CAF (tarification familiale, accueil régulier ou occasionnel, etc.).

La PSU représente **449 000 €**, ce qui en fait la **source principale de financement**, couvrant près de **49 % des recettes totales**. Elle est essentielle pour équilibrer le budget, car elle réduit la charge financière des familles et soutient le fonctionnement global de la structure.

L'année 2026 sera une étape majeure pour la structure, marquée par :

- **Le déménagement de la structure multi-accueil**, prévu en juin, avec une **réouverture en septembre** pour la rentrée.
- **La scission avec la crèche familiale**, impliquant une réorganisation des équipes, des espaces et des modalités d'accueil.

Ces évolutions auront un impact significatif sur :

- **L'organisation pédagogique** (nouveaux espaces, adaptation des pratiques).
- **Les charges budgétaires** (frais de déménagement, aménagement des locaux, éventuels investissements matériels).

Pour l'année à venir, les priorités stratégiques seront réaffirmées afin de garantir la qualité et l'accessibilité du service :

- **Répondre aux besoins multiples de la population** par la diversification de l'offre d'accueil, en adaptant les modalités et les horaires.
- **Prendre en compte les besoins particuliers des familles** pour lutter contre les exclusions, en maintenant une tarification sociale et un accompagnement individualisé.
- **Renforcer les liens sociaux** en développant un lieu d'échange et de mixité, favorisant la convivialité et l'inclusion.
- **Inscrire la structure dans le tissu local** en identifiant et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire (associations, collectivités, services sociaux).

Ces orientations guideront les choix budgétaires et organisationnels, notamment dans le contexte du **déménagement prévu en juin 2026** et de la **réouverture en septembre**, qui imposent une adaptation des espaces et des pratiques pédagogiques.

2- LA CRÈCHE FAMILIALE

La Crèche Familiale est agréée pour 70 places mais à ce jour, seulement 40 sont réellement occupés.

Toutefois, la crèche familiale offre un accueil personnalisé au domicile des assistants maternels pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Ce service privilégie les contrats réguliers longs de 3 à 5 jours avec un minimum de 35 heures hebdomadaire.

La mission des assistant(es) maternel(le)s est de garantir un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille, de veiller à la sécurité, au développement et au bien-être de l'enfant. Ses professionnels ont un statut particulier, embauchés au sein de la municipalité et faisant partie d'un EAJE.

Au quotidien, l'assistant(e) maternel(le) se doit de favoriser l'autonomie des enfants tout en répondant à leurs besoins. Il organise ses journées à domicile en respectant le rythme de chacun, confectionne les repas en fonction de l'âge des enfants accueillis, pratique des activités et est dans l'obligation de participer aux rencontres hebdomadaires au sein de la crèche.

La crèche familiale est gérée par deux responsables chargées d'assurer la mise en œuvre du projet d'accueil et de tous les protocoles et règlements. Gestion administrative et financière de la structure (dossier, plannings, budget, matériel, ...) mais aussi d'animer des temps de rencontres hebdomadaires des assistants maternels et des enfants.

La structure compte, à ce jour, 10 assistantes maternelles. Aucun nouveau recrutement n'est pour l'instant en cours.

Les charges de personnel qui représentent une large part du budget du service sera en légère augmentation pour prendre en charge la participation de la collectivité à la complémentaire santé.

Les charges liées au fonctionnement de la structure vont évoluer pour prendre en compte le fait que la crèche familiale occupera seule les locaux, à partir du mois de juillet 2026.

Certaines charges seront portées intégralement notamment les loyers, et toutes les autres charges liées au fonctionnement des locaux. La MAM les Babychoux devrait s'installer rapidement dans les locaux permettant une mutualisation des locaux, au dernier trimestre 2026.

3- LE PÔLE SOCIAL

Le CCAS joue un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes isolées. Au CCAS, les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant : le logement, le budget, la santé, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, le repas des séniors. Le public accueilli est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

LES AIDES A DESTINATION DES PERSONNES EN DIFFICULTES

Le pôle sera très certainement sollicité pour subvenir aux besoins de certaines familles touchées par l'inflation. Un montant de 3 500 € sera proposé au budget 2026.

LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le CCAS souhaite reconduire le montant des subventions versées à quelques associations et notamment l'association du secours populaire, pour la prise en charge des frais de location de l'Espace Cœur des Vallées pour un montant total 4 520 € et la subvention versée à la MAM dont le montant reste à déterminer. La subvention versée à l'association espace famille sera minorée car l'activité sera reprise par la CCVT dès juin 2026. Le montant proposée sera de 300 €.

LES SENIORS

Le repas des Séniors constitue chaque année un moment fort de convivialité et de lien social au sein de la commune. L'édition 2025 s'est tenue le 16 novembre 2025 et a rencontré un succès confirmé, avec 290 convives, comme les années précédentes.

Un montant de 13 000 € avait été proposé pour l'organisation de cet événement. Le coût réel sera de l'ordre de 7 500 €.

Pour cette édition, un nouveau format a été mis en place avec notamment la production des repas par le restaurant scolaire, garantissant une qualité maîtrisée et une meilleure gestion des coûts, un service assuré par les agents communaux, favorisant la proximité et la convivialité et une procédure d'inscription obligatoire, afin de mieux anticiper le nombre de participants et optimiser l'organisation.

Il semble que cette nouvelle formule a bien fonctionné et a satisfait le plus grand nombre !!!

LA SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue est une action nationale dédiée aux personnes âgées et à la solidarité intergénérationnelle. Elle rencontre chaque année un fort engouement auprès des habitants, favorisant le lien social et la valorisation des séniors.

La commune participe activement à cette initiative en proposant des animations et des temps conviviaux.

La prise en charge concerne principalement la communication, pour un montant de 500 € (affiches, flyers, supports d'information).

OCTOBRE ROSE

Il est souhaité que les actions prises en charge par la commission embellissement se poursuivent. Pour l'ensemble de ces manifestations, il faudra prévoir un budget de 300 € au titre des frais de réception, comme les années précédentes.

LES ACTIONS EN DIRECTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - NOËL SOLIDAIRE

Un montant sera inscrit au titre de l'économie sociale et solidaire pour permettre l'organisation d'une nouvelle édition du Noël solidaire.

Par ailleurs, le CCAS de Thônes en partenariat avec l'association API CURIEUSE 74 a répondu à l'appel à manifestation 2025 lancée par la conférence des financeurs ayant pour thème : Prévention de la perte d'autonomie des Seniors. Le dossier a reçu un avis favorable du conseil départemental, et le CCAS s'est vu attribué une subvention de 12 700 €.

Les projets ont jusqu'au 31 mai 2026 pour être réalisés, date butoir de retour des rapports d'activité.

BUDGET GENERAL

La commune, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, fonds de péréquation en hausse entre collectivités, augmentation structurelle des dépenses.

Malgré ces contraintes, la commune souhaite conforter son soutien au C.C.A.S. en maintenant le niveau de subvention attribuée l'année précédente. Ceci restera toutefois à confirmer.